

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 23 juin 2017

1^{ère}Commission
N°CD-2017-3-1-6

Service instructeur
Direction des finances

Service consulté

DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2017

Résumé : La décision modificative n°1 constitue la première adaptation du budget primitif par l'affectation du résultat cumulé constaté à la clôture de l'exercice 2016, ainsi que par l'adoption de nouvelles inscriptions.

Ce projet de DM1 2017 vise d'une part à ajuster les ouvertures de crédits aux besoins réels de l'exercice 2017 et d'autre part à affecter le résultat cumulé constaté à la clôture de l'exercice 2016.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 0,067 M€ et les recettes de la même section de 3,323 M€.

Concernant l'investissement, les dépenses augmentent de 2,795 M€ et les recettes sont en diminution de 0,020 M€.

Après intégration du résultat cumulé 2016 d'un montant de 43,174 M€, le volume budgétaire est arrêté à 23,477 M€.

Ainsi abondé, le budget 2017 est porté à 770,177 M€ (contre 746,700 M€ au budget primitif).

DECISION MODIFICATIVE N° 1

SOMMAIRE

I.	Bilan chiffré des propositions	p. 3-4
	A. La section de fonctionnement	p. 3
	B. La section d'investissement	p. 4
II.	L'affectation du résultat	p. 4-5
III.	Dispositions diverses	p. 5
IV.	Modification du règlement financier	p. 5

La DM1 2017 affiche, hors intégration des 43,2 M€ de résultat cumulé de l'exercice 2016, un solde positif de 0,4 M€.

Ce solde a pu être obtenu à la faveur, notamment, d'un réajustement des recettes fiscales suite aux états de notification réceptionnés (+1,1 M€), ainsi qu'à des efforts de gestion réalisés au niveau de la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux (+1,9 M€).

Une attention particulière doit toutefois être portée à la revalorisation des dépenses consacrées à l'accueil spécifique des Mineurs Non Accompagnés (MNA : + 1 M€), compte tenu des arrivées massives sur le territoire national comptabilisées sur le 1er trimestre de l'année 2017 (+ 39 mineurs pour le Département du Haut-Rhin). Par ailleurs, une enveloppe supplémentaire de 0,05 M€ est mobilisée pour le financement des tickets restaurant au bénéfice des personnels des collèges ne bénéficiant pas d'un service de restauration.

En matière d'investissement, un montant de 0,5 M€ pourra être engagé pour satisfaire les besoins en matière de signalisation routière horizontale et 0,5 M€ pour réaliser les travaux de réaménagement de l'itinéraire routier emprunté par les transports exceptionnels entre la Ville de Belfort et le Port Autonome de Strasbourg (générant une recette de 0,4 M€).

I. BILAN CHIFFRE DES PROPOSITIONS

A. La section de fonctionnement

Dépenses		Montant
Dépenses nouvelles		+2 271 028,20
Subventions à l'ASPTT Mulhouse Volley et à l'Association Développement Hockey Mulhouse		+40 000,00
Participation au dispositif provisoire de restauration scolaire - collège Victor Hugo à Colmar (report 2016)		+76 000,00
Achat de carburant PIM		+25 000,00
Complément participation aux syndicats mixtes de rivière (nouveau SM de l'III)		+30 000,00
Subvention à la Chambre d'Agriculture (reliquat de convention 2016)		+30 000,00
Achats de réactifs au Laboratoire vétérinaire		+20 000,00
Opération comptable - MAP		+20 000,00
Déménagement des armoires rotatives du service des Prestations d'Aides Sociales		+40 000,00
Réajustement de postes budgétaires pour l'entretien des collèges		+335 000,00
Augmentation de l'accueil spécifique de mineurs non accompagnés		+1 048 000,00
Crédits d'études et d'audit en matière d'action sociale		+80 000,00
Evaluation du PIG départemental		+24 000,00
Augmentation participation départementale à l'ADIRA		+211 200,00
Politique tourisme (+12 K€ à l'ADT pour la politique montagne et +4 500 € pour le projet de Navette des Crêtes)		+16 500,00
Admissions en non valeurs de créances irrécouvrables		+156 740,20
Tickets restaurant pour le personnel des collèges (en l'absence de service de cantine)		+52 000,00
Réajustement des crédits - projets informatiques		+32 588,00
Intervention d'un consultant - élaboration d'un nouveau projet de service pour la DRT		+34 000,00
Dépenses minorées		-2 204 100,84
Diminution sur les MAEC (retard de l'Etat dans l'instruction des dossiers)		-30 000,00
GERPLAN - ajustement en fonction des prévisions de consommation		-35 000,00
Opération Haut-Rhin propre (stock de sacs encore disponible)		-10 000,00
Tarifification des établissements et des services - politique Protection de l'Enfance		-675 000,00
Diminution des crédits consacrés aux MASP (politique insertion) en fonction du prévisionnel de consommation		-18 668,84
Notifications CNSA et campagne de tarifification - politique Personnes Agées		-189 094,00
Tarifification des établissements - politique Personnes en situation de handicap		-1 109 000,00
Ajustement des postes budgétaires lié à l'externalisation de la fonction entretien des collèges		-130 000,00
Réajustement de la subvention au SDIS (conformité avec la convention signée)		-838,00
Diminution subvention à la Région suite à dénonciation de la convention de financement de l'animateur CIGAL		-6 500,00
Total dépenses de fonctionnement		66 927,36 €
Recettes		Montant
Recettes complémentaires		+3 322 721,77
Annulation de mandat sur exercices antérieurs - Promotion du bilinguisme		+1 250,00
Vente de bois		+80 000,00
Taxes d'analyse (laboratoire vétérinaire départemental)		+30 000,00
Recettes ADEME - politique Déchet		+141 343,20
Droits de chasse		+3 146,23
Remboursements sur rémunérations des assistants familiaux		+5 000,00
Indus RSA		+400 000,00
Trop versé dans le cadre d'un contrat conclu avec les Ateliers et Chantiers d'Insertion		+77 899,27
Loi ASV en fonction de la notification CNSA		+594 288,00
Notification CNSA en matière de handicap (PCH et MDPH)		+204 201,81
Participation ANAH dans le cadre de l'évaluation du PIG		+10 000,00
Application de la convention signée avec Colmar Agglomération pour l'affrètement des lignes régulières départementales (solde)		+213 000,00
Ajustement DIF liés aux notifications de TFPB, CVAE, IFER, allocations compensatrices, DCRTP et rôles supplémentaires		+1 095 893,00
Reprise sur provision RSA		+123 289,26
Part salariale des tickets restaurant remboursée par les agents des collèges		+26 000,00
Remboursement MDPH suite à mise à disposition de personnel		+317 411,00
Total recettes de fonctionnement		3 322 721,77 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		3 255 794,41 €

B. La section d'investissement

Dépenses	Montant
Dépenses nouvelles	+2 951 257,00
Poursuite politique acquisition de tablettes numériques en faveur des publiques "empêchés"	+1 400,00
Solde subvention 2016 au Parc de Wesserling	+26 880,00
Achat de matériels en faveur des archives (factures non parvenues en 2016)	+9 308,00
Achat d'un nouveau train de chenille pour une pelle mécanique - PIM	+20 000,00
Acquisition d'arbres de la Sainte Catherine	+20 000,00
Travaux connexes LGV/ETEIMBES (entièrement compensés par SNCF Réseau)	+50 000,00
Participation statutaire au SMIBA	+23 083,00
Transaction foncière liaison entre l'A35 et la RD201/RD430 à Ensisheim (suite à la DUP)	+10 600,00
Début de financement de 4 nouveaux projets (EHPAD de Turckheim, Canton Vert à Orbey, Soultzmatt et Dannemarie)	+71 566,00
CPER (2 X 2 voies A36 à Mulhouse - solde à payer en 2017)	+400 000,00
Travaux et études sur ouvrages d'art	+240 000,00
Signalisation horizontale	+475 000,00
Rénovation pistes cyclables	+60 000,00
Travaux sur RD (notamment itinéraire routier entre Belfort et le Port Autonome de Strasbourg)	+532 000,00
Itinéraires cyclables	+586 000,00
Opérations routières individualisées - ajustements	+290 000,00
PPRT - entrepôt pétrolier de Mulhouse à Illzach (frais de notaire)	+200,00
Projets réseau (+5 220), collèges (+100 K€) et RH (+30 K€)	+135 220,00
Dépenses minorées	-156 233,00
Virement à la DSI pour achat de licences PC - Médiathèque départementale du Sundgau	-2 374,00
Réajustement des crédits sur l'assainissement	-80 000,00
Réajustement sur les lacs et barrages	-20 000,00
Réajustement sur les GERPLAN	-20 000,00
Réajustement projets informatiques	-33 859,00
Total des dépenses d'investissement	2 795 024,00 €
Recettes	Montant
Recettes complémentaires	+201 379,00
Subvention de la DRAC au titre de l'achat de tablettes numériques (médiathèque)	+1 400,00
Recette affectée à l'acquisition d'espaces naturels sensibles (ENS)	+23 500,00
Remboursement des travaux à ETEIMBES par la SNCF	+50 000,00
Mouvements d'intégration comptable des travaux réalisés sur la MAP (en vue récupération TVA)	+24 000,00
Vente de plusieurs délaissés de voirie	+13 326,00
Remboursement trop payé à l'INPI au moment dépôt de la marque "Maison de l'Alsace Champs-Elysées"	+42,00
Recettes au projet "tablettes dans les collèges préfigurateurs"	+85 231,00
Cession de matériels informatiques obsolètes	+3 880,00
Recettes minorées	-221 000,00
Ajustement des recettes - Politique routes	-221 000,00
Total des recettes d'investissement	-19 621,00 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-2 814 645,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	441 149,41 €

II. II. L'AFFECTATION DU RESULTAT

Pour 2016, l'excédent cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 28 911 239,32 €, le solde d'investissement cumulé s'élève à 14 262 641,33 €, soit un résultat cumulé à affecter de 43 173 880,65 €. L'excédent budgétaire de cette décision modificative, quant à lui, est de 441 149,41 €.

Il vous est ainsi proposé d'affecter cet excédent global d'un montant total de 43 615 030,06 € de la manière suivante :

Inscription d'une dépense d'investissement (contentieux LGV - crédits mobilisables pour l'annulation éventuelle du titre)	10 346 092,00
Diminution de l'emprunt (contentieux LGV - somme réclamée par SNCF Réseau)	12 000 000,00
Diminution de l'emprunt	11 000 000,00
Dépenses imprévues (section de fonctionnement)	9 167 033,73
Dépenses imprévues (section d'investissement)	1 101 904,33
Total affecté	43 615 030,06

III. DISPOSITIONS DIVERSES

La mise en conformité de l'état d'actif du département avec l'inventaire comptable du payeur départemental nécessite des écritures d'ajustement des comptes d'amortissement conformément à l'annexe n°1 joint au présent rapport.

IV. MODIFICATION DU REGLEMENT FINANCIER

Il est proposé d'apporter des modifications à la partie 2 du règlement financier traitant des financements départementaux afin d'intégrer de nouvelles règles organisationnelles de gestion budgétaire et comptables.

La première partie du règlement financier sera modifiée ultérieurement en lien avec la réflexion menée au titre de l'informatisation du Plan Pluriannuel d'Investissement départemental. Des ajustements devront également être intégrés sur la gestion des subventions.

Les principales modifications suivantes sont proposées :

- Conformément au rapport présenté en 4^{ème} commission, les subventions d'investissement aux EHPAD seront à compter de l'exercice 2017 versées sur 6 ans à raison du versement d'un sixième par an. La durée de validité de ces mêmes subventions est portée de 4 ans à 6 ans. Les articles 6.1.2 et 6.3.1 sont modifiés en ce sens.
- Le règlement financier intègre un article fixant les règles régissant les relations financières entre le Département et ses partenaires en matière de convention de mandat. Le Département n'assurera pas le préfinancement des travaux et sollicitera une avance de fonds nécessaire à l'accomplissement du contrat de mandat en fonction de l'avancement du projet et de la trésorerie nécessaire à l'exécution de sa mission. Ces règles sont stipulées dans l'article 5.4 du règlement financier.
- Il est également procédé à une actualisation formelle de certaines dispositions en vue de tenir compte de l'évolution réglementaire.

La délibération CG 2016-2-4-1 du 18 mars 2016 pour le point traitant du règlement financier doit, par conséquent, être abrogée.

*

* *

Je vous prie de bien vouloir :

- ☞ constater l'excédent de fonctionnement cumulé 2016 d'un montant de 28 911 239,32 €,
- ☞ constater le solde d'investissement cumulé 2016 d'un montant de 14 262 641,33 €,
- ☞ affecter l'excédent de fonctionnement à la réserve d'investissement pour 23 M€ (nature 1068) et le solde, soit 5 911 239,32 €, en excédent de fonctionnement reporté (nature 002),
- ☞ affecter le solde d'investissement cumulé d'un montant de 14 262 641,33 € en excédent d'investissement reporté (nature 001),
- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM1 à 23 476 981,42 € portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 770 177 344,42 €,
- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM1 à 1 289 977,16€ pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 5 726 160,16€,
- ☞ procéder aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans l'annexe n°1 jointe à la présente délibération,
- ☞ abroger la délibération CG 2016-2-4-1 du 18 mars 2016 concernant l'adoption du règlement financier sur la partie 2 traitant des financements départementaux,
- ☞ approuver en conséquence la partie 2 du règlement financier tel que présenté en annexe,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN